



Retard de livraison d'un appartement neuf sur plans

Par **chatel58**, le **02/10/2009** à **08:48**

Bonjour,
Mes parents (80 ans) ont de graves problèmes de livraison pour leur appartement neuf (6 mois !).
Or, à la signature, le promoteur et les notaires ont refusé de stipuler les intérêts de retard.
La loi prévaut-elle malgré tout et mes parents peuvent-ils les réclamer ?
Quelle procédure appliquer (LAR) et auprès de qui ?
Peut-on aussi se faire dédommager du préjudice causé, l'acheteur de leur ancien appartement menaçant de se dédire !!!
Merci pour vos réponses.